

07 Février 2025

Comité de Projet

Commune de Fontivillié

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr

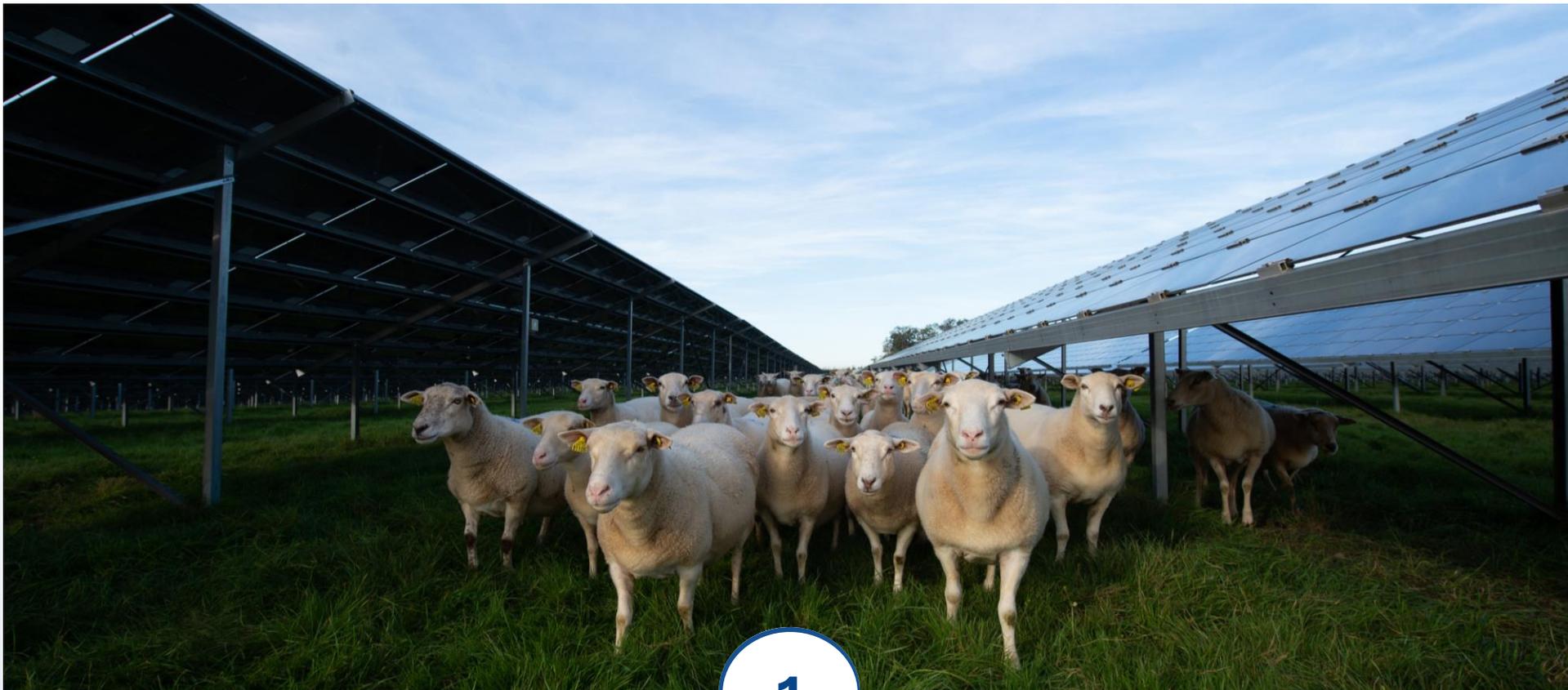


01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

03 Projet agrivoltaïque de Fontivillié

04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ L'exploitant
 - ✓ Le Syndicat des Eaux 4 B
 - ✓ La Chambre d'Agriculture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

Photosol en France et en Outre-mer

16 ans

de savoir-faire

+ 91 installations

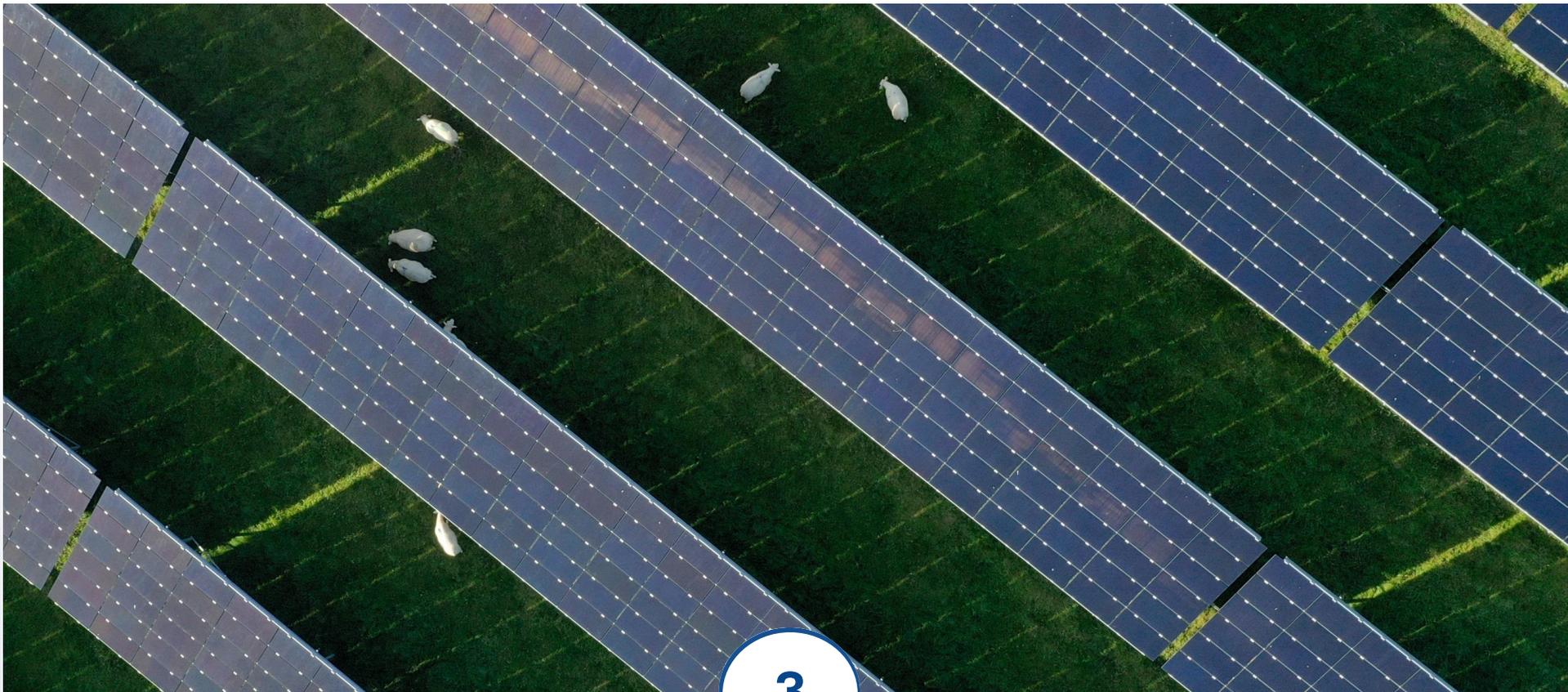
dont **19** parcs
agrivoltaïques

900 MWc

en exploitation
et prêts à construire

Une maîtrise de tous
les métiers du
photovoltaïque



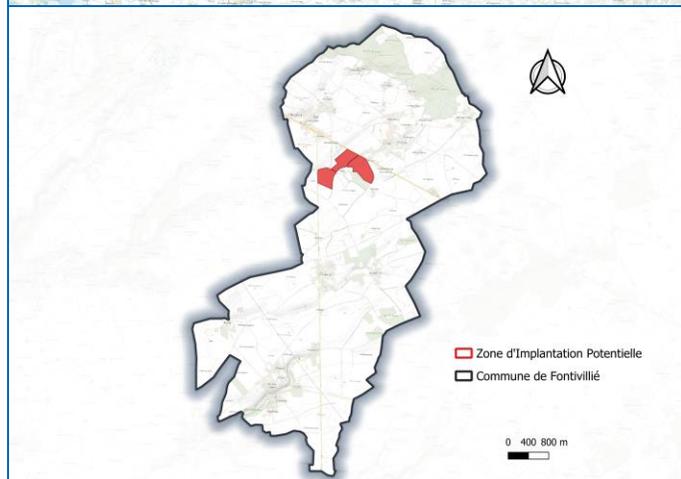
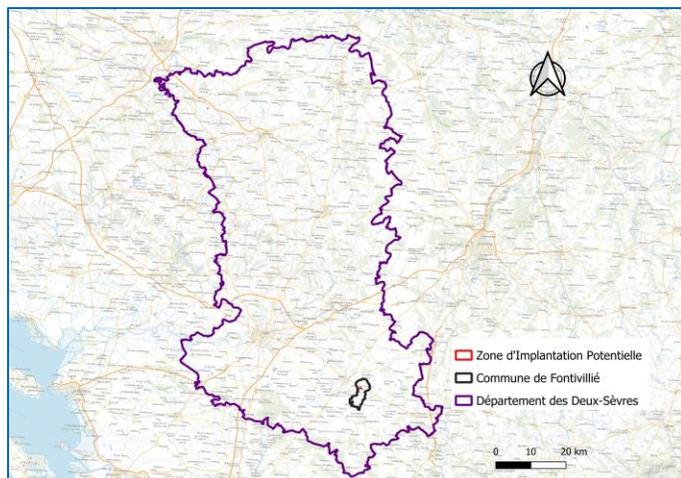


3

Le projet agrivoltaïque de Fontivillié

Localisation Du projet de Fontivillié

➤ Localisation : Ouest de la commune

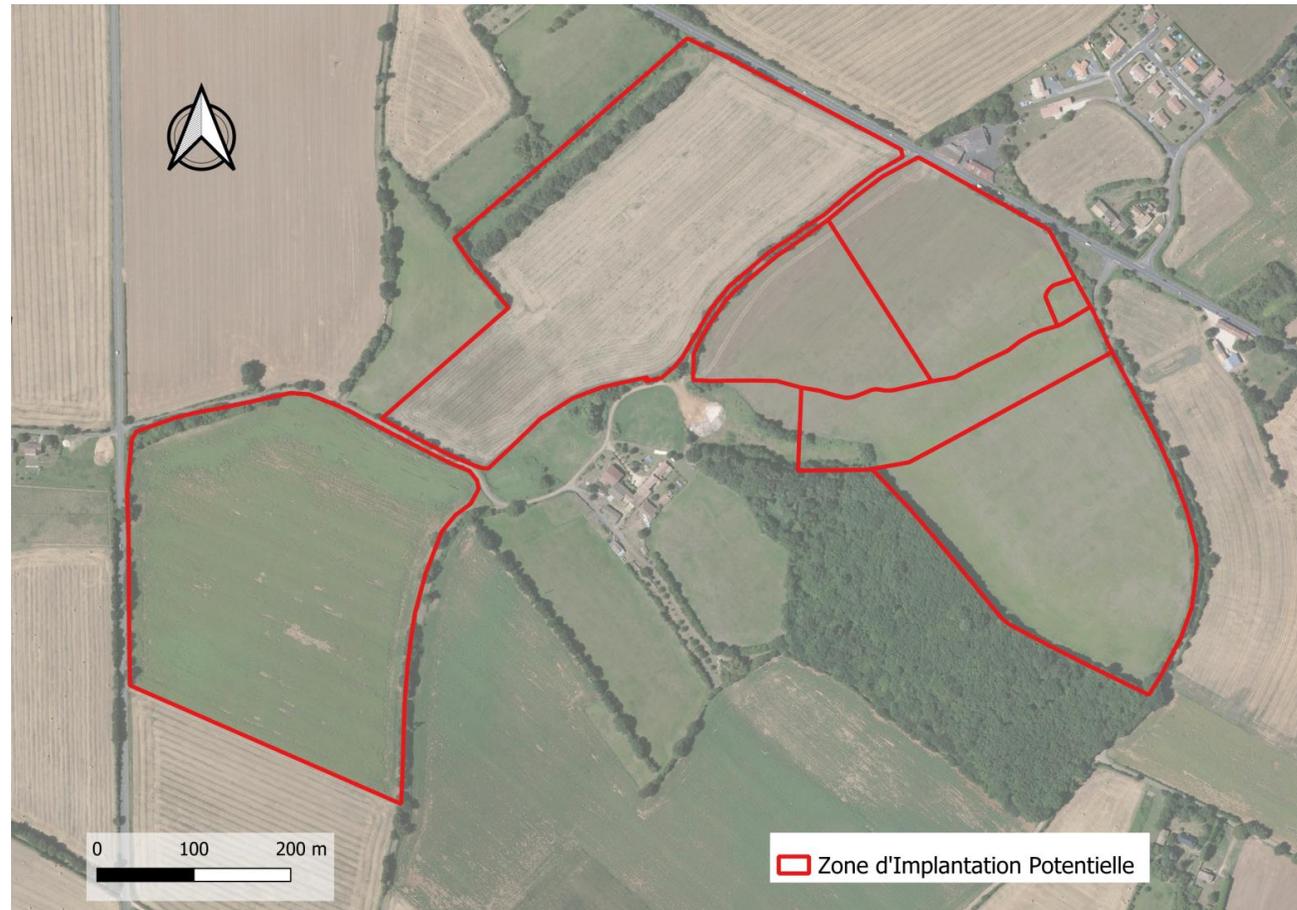


 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude immédiate

Caractéristiques Du projet de Fontivillié

- ◆ Surface : **35,6 ha** à l'étude
- ◆ Usage : **Parcelles agricoles – Culture et prairie**
- ◆ Urbanisme : Actuellement au **RNU, PLUi-H en cours**



Les grandes étapes de développement du projet

T1 2023 – T4 2023

T1 2024 – T4 2024

T1 2025 - T2 2025

- Lancement des études environnementales et paysagères: Inventaires faune /flore

- Premières propositions d'implantation compatible et mise en conformité avec le décret agrivoltaïque
- Rencontre avec la maire de Fontivillié et présentation du projet agrivoltaïque
- Passage au Conseil Municipal
- Rédaction de l'Etude d'Impact Environnementale
- Deux passages au COAC
- Rencontre avec le Syndicat des Eaux et réalisation d'une étude hydrogéologique,
- Concertation avec les riverains: porte à porte,
- Permanence publique.

- Rédaction de l'Etude d'Impact Environnementale
- **Deuxième passage au COAC**
- **Présentation du projet lors du Comité de Projet**
- **Dépôt à venir** de la demande de permis de construire
- **Présentation du projet en CDPENAF**

L'agrivoltaïsme c'est quoi ?



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

Le **décret du 8 avril 2024** relatif au développement de l'agrivoltaïsme :

- **Projet qui allie production agricole et production énergétique**
- **La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
- L'installation doit être **réversible**
- L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal

Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.



Au niveau national :

- ✓ Respect de la loi APER et ses principes (maintien de la production agricole, réversibilité, services).



Au niveau de l'exploitation :

- ✓ Adaptation à la production et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant.

Aménagements d'un parc agrivoltaïque

Aménagements agrivoltaïques pris en charge par PHOTOSOL :

- ◆ Portails
- ◆ Parc de contention
- ◆ Passage tous les 150m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur le parc et la surveillance des bêtes
- ◆ Clôtures faisant le contour du parc
- ◆ Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- ◆ Abreuvoirs
- ◆ Réimplantation de la prairie si dégradation

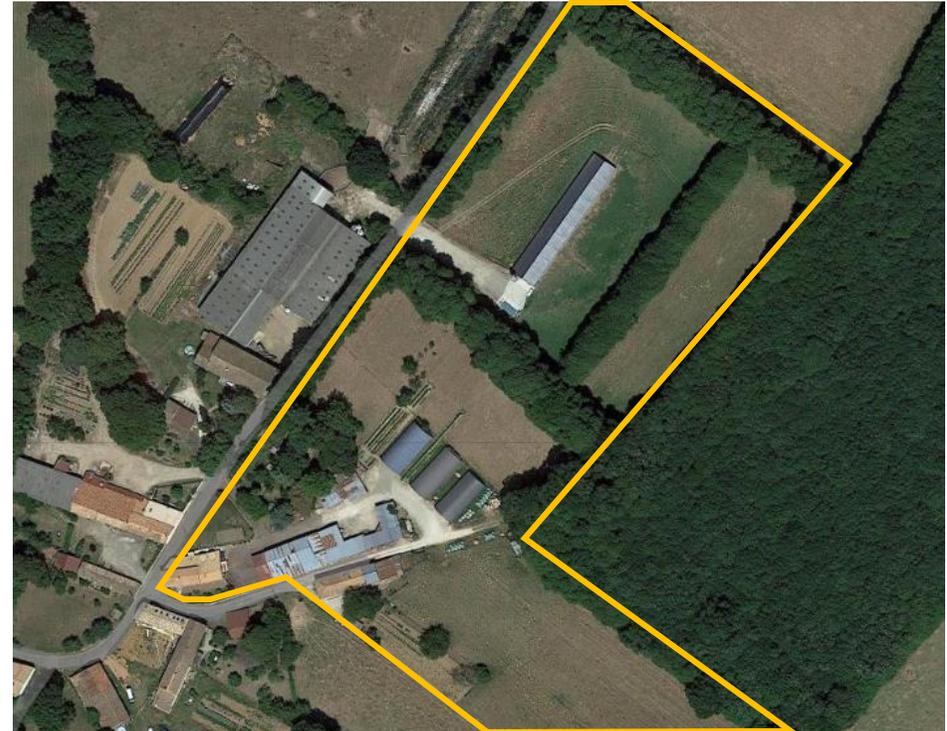


Enjeux agricoles

Exploitation agricole locale

Localisation : Saint Vincent la Châtre
15 Bois Roger - 79500

- Exploitant agricole : Tony TRILLAUD
- Activités agricoles :
 - Ovin viande
 - Bovin viande
 - Poulets en Agriculture Biologique
 - Prairies et quelques grandes cultures
- Projet agricole projeté :
 - Agrandissement du troupeau par l'accès à de nouvelles surfaces de pâturage
 - Arrêt de sa double activité (menuiserie) pour se consacrer à 100% à son activité agricole avec son épouse



Enjeux agricoles

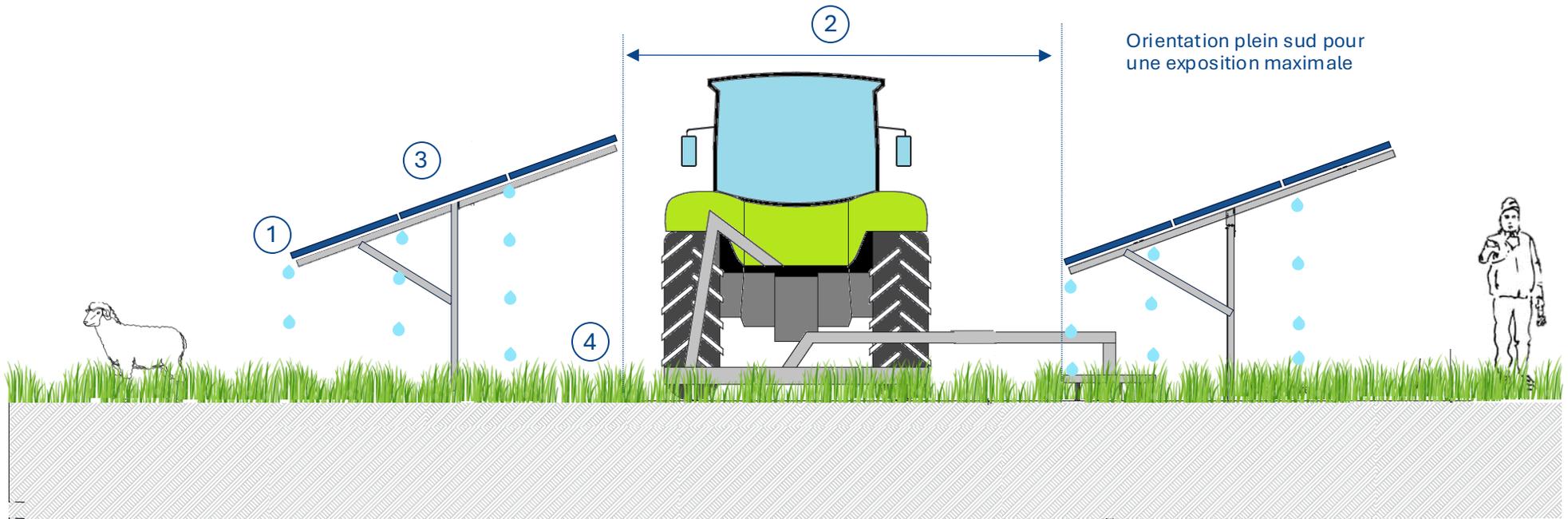
Implantation du projet agrivoltaïque

Exploitant agricole : Tony TRILLAUD

Activité agricole :

- Mise en place d'un troupeau de 200 brebis,
- Taux de chargement de 6 brebis par hectare ce qui est en cohérence avec la moyenne départementale,
- Valorisation de la production fourragère par du pâturage tournant dynamique,
- Mise en place de l'ensemble des équipements nécessaires à l'activité agricole et permettant de faciliter le travail de l'exploitant :
 - Clôtures extérieures et intérieures
 - Positionnement des portails adapté
 - Ensemencement des prairies
 - Positionnement des abreuvoirs

Structure fixe, adaptée au pâturage ovin



① Point bas à **1,20 ou 1,50 m** selon la nature du sol (afin d'éviter d'utiliser du béton et comme la demande la FNO)

② Espace entre **les tables de 4,9 m**

③ Structure type **mono-pieux et 3 panneaux en position horizontale inclinés à 20°**

④ Puissance de **~ 0,6 - 0,8 MWc par hectare**

- Augmenter la **période de pâturage**
- **Réimplantation** de la prairie avant construction et après construction
- Zone de vie stabilisée permettant la manipulation des animaux plus facilement
- Garantir un **ombrage pour les brebis** lors des périodes estivales afin d'améliorer leur bien-être
- Respect des contraintes d'exploitation et du gabarit des ovins

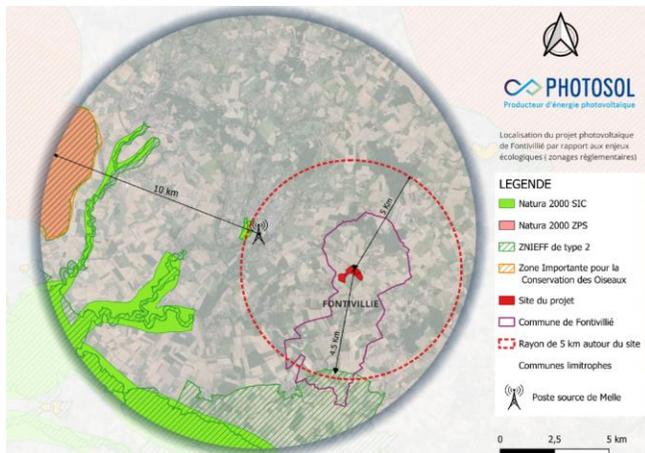
Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Critères du choix du site

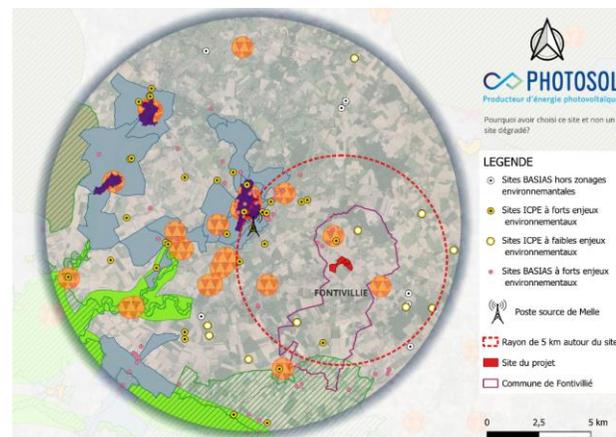
- Surface en exploitation
- Existence d'une topographie favorable au projet
- Raccordement au réseau électrique actif
- Les enjeux environnementaux
- Les périmètres de protections
- Etc.

Le développement d'un projet agrivoltaïque sur ce site permettra non seulement de préserver et d'enrichir l'activité agricole, mais aussi de minimiser autant que possible l'impact environnemental et paysager, compte tenu de sa localisation. Ce projet témoigne d'un engagement fort en faveur de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des paysages, contribuant ainsi à un équilibre harmonieux entre progrès technologique et respect de la nature.

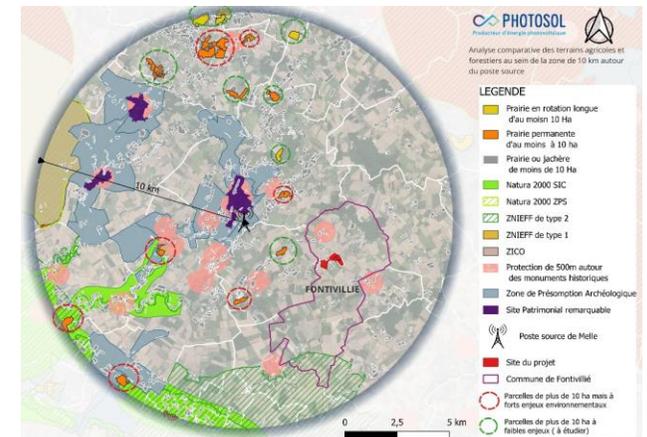
Analyse des sites selon les enjeux liés aux zonages environnementaux



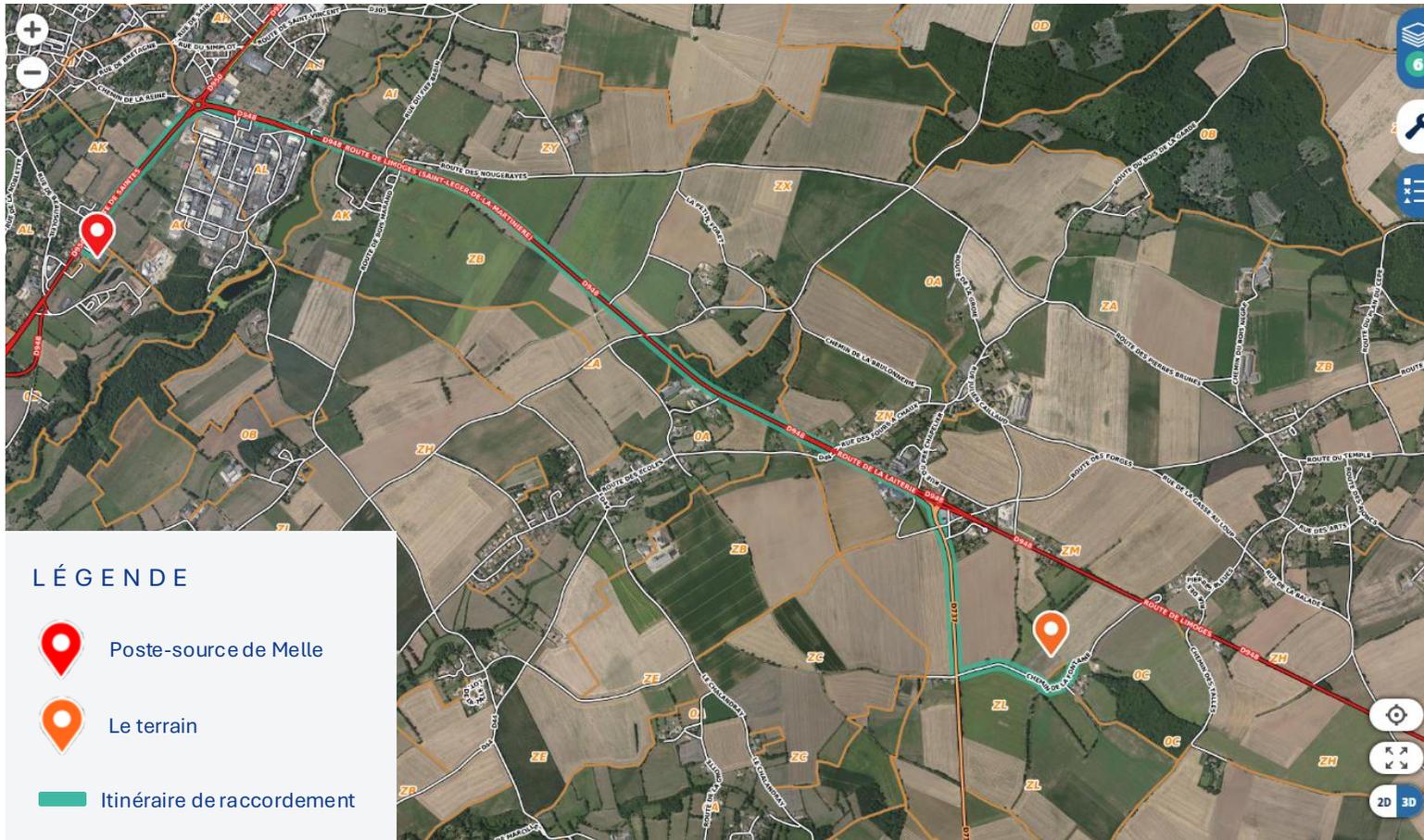
Analyse des sites artificialisés (ICPE et BASIAS)



Analyse des parcelles agricoles selon les enjeux environnementaux



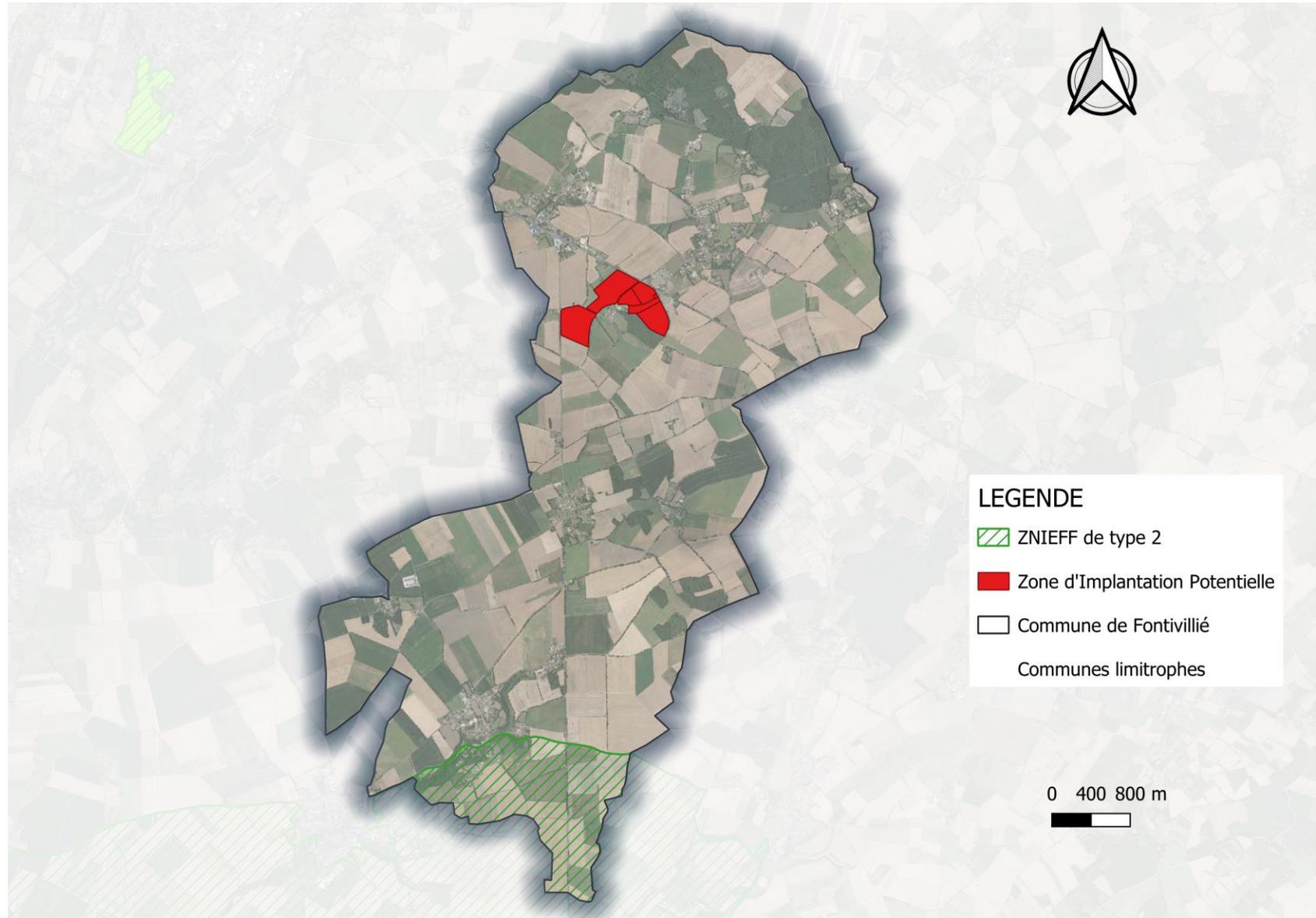
Raccordement au réseau envisagé



- ◆ Puissance pressentie: 15 MWc
- ◆ Poste-source le plus proche : Melle
- ◆ Distance de raccordement : 5,8 km
- ◆ Type d'itinéraire identifié : Chemin communal et voies départementales

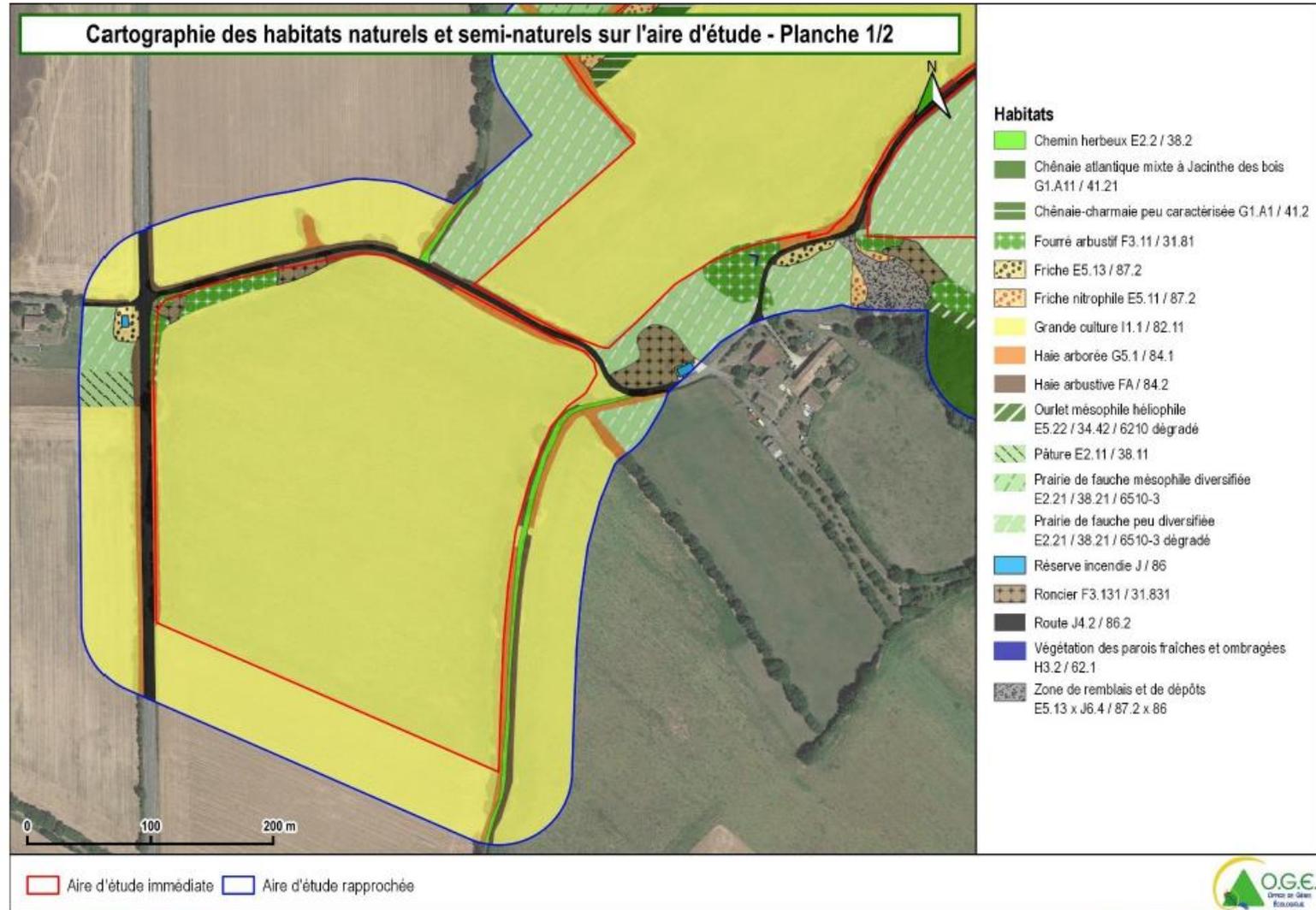
Enjeux environnementaux

En dehors de tout zonage environnemental



Enjeux environnementaux

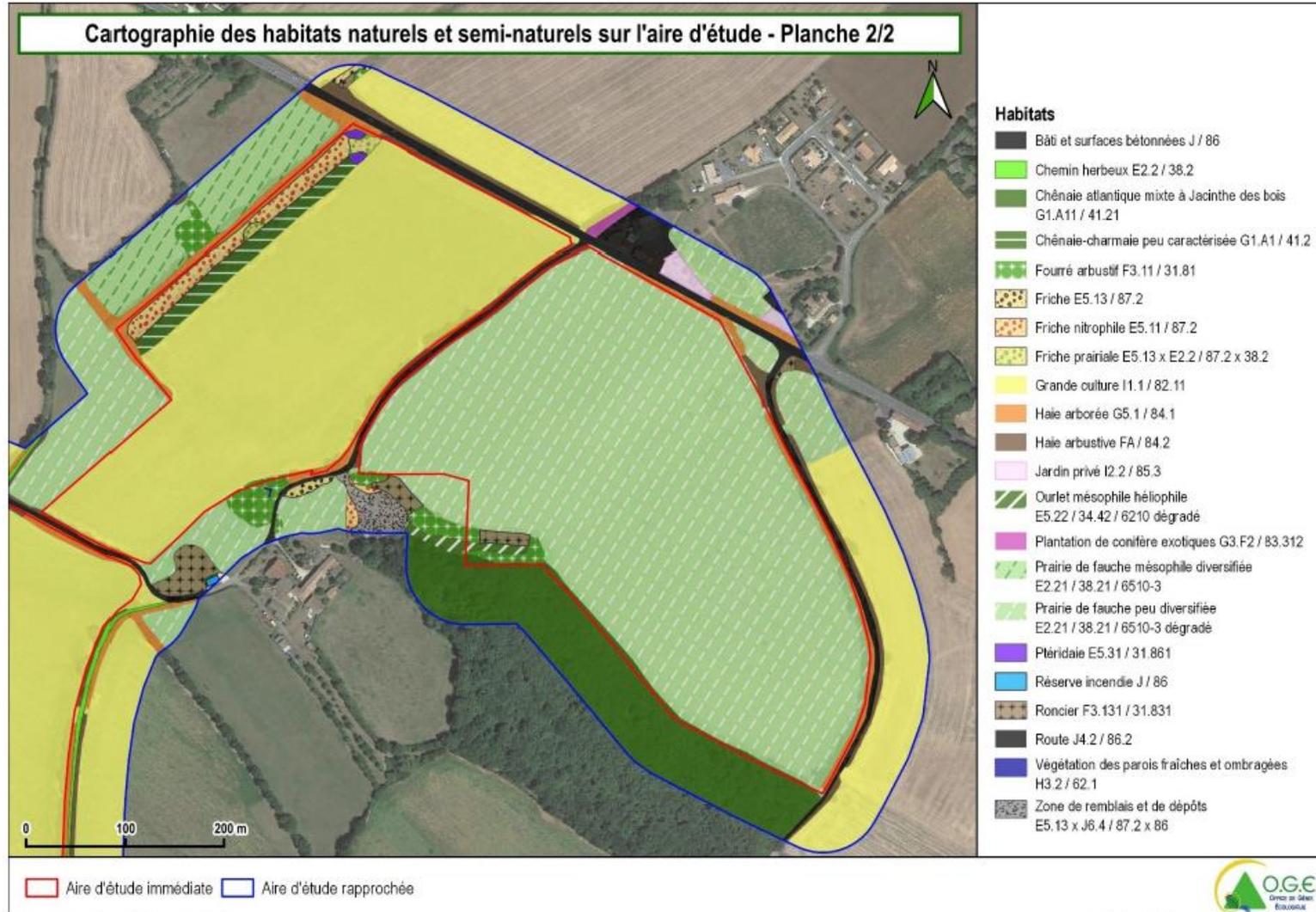
Des habitats variés



Source : Images aériennes © IGN, google Sat, OSM

Enjeux environnementaux

Des habitats variés

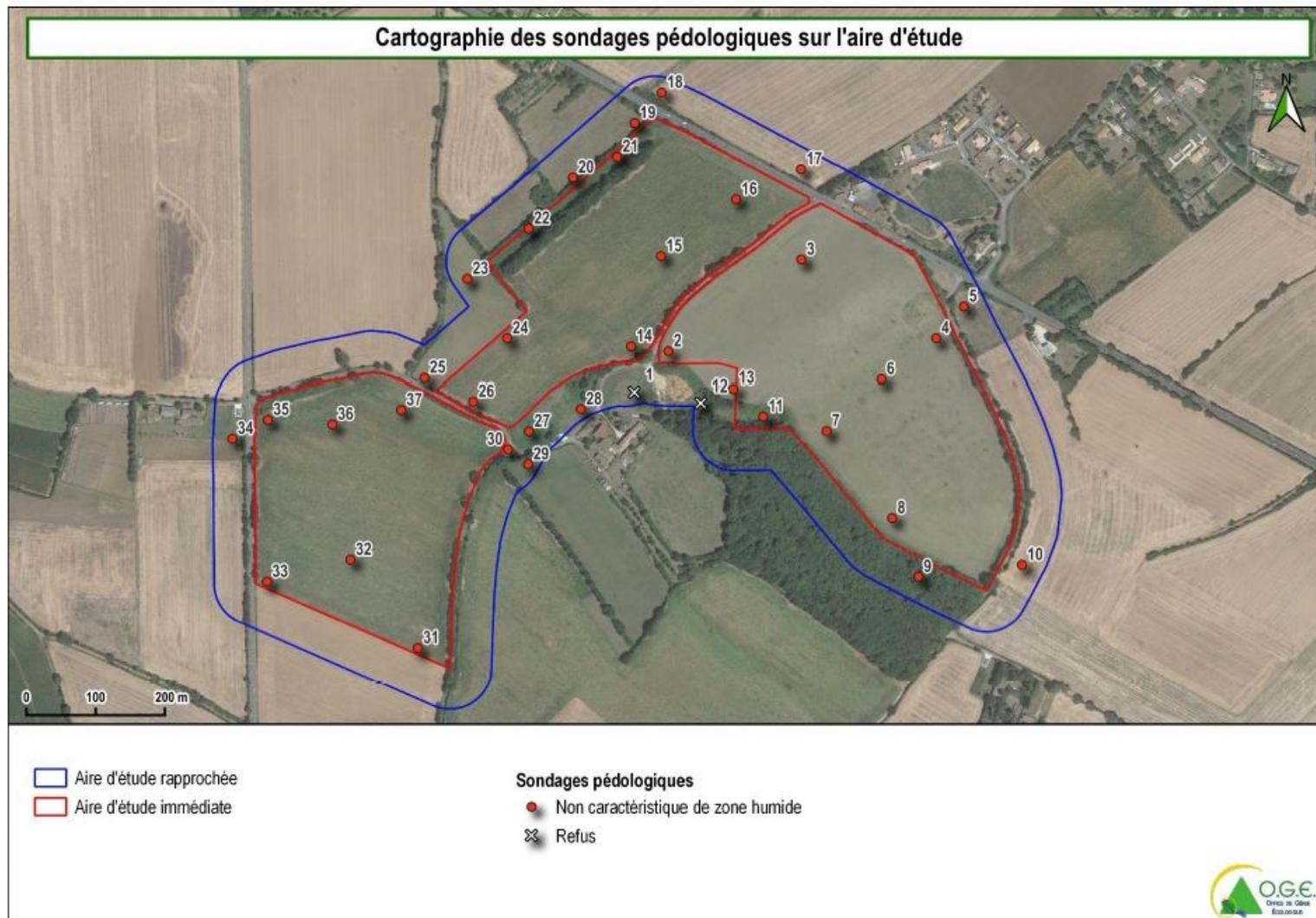


Source : Images aériennes © IGN, données Etat / INSM

Réalisation : D D E cartographie - M 4/10/2021

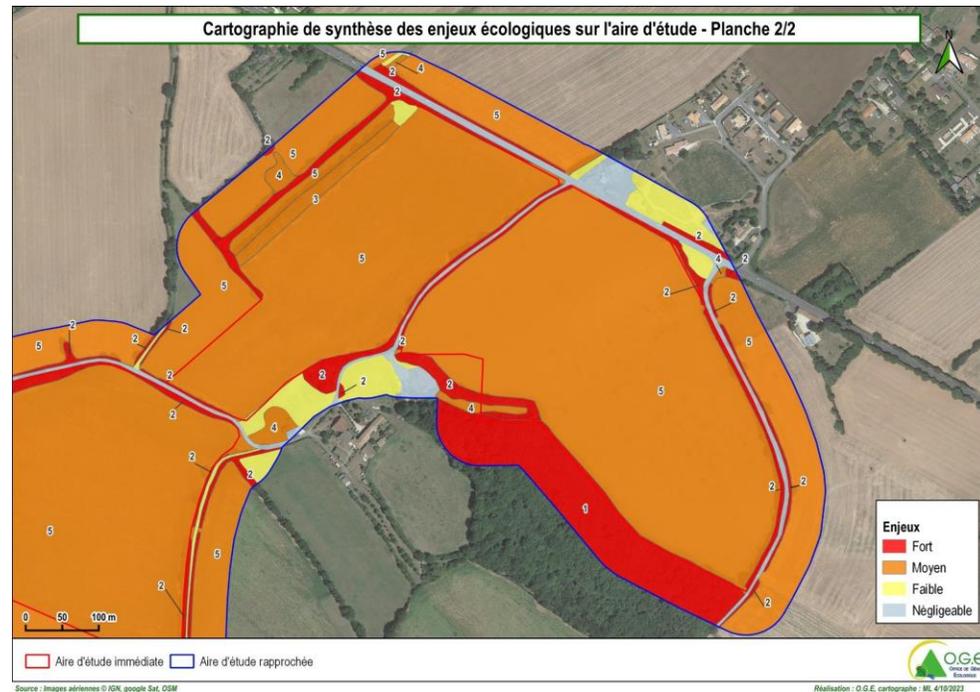
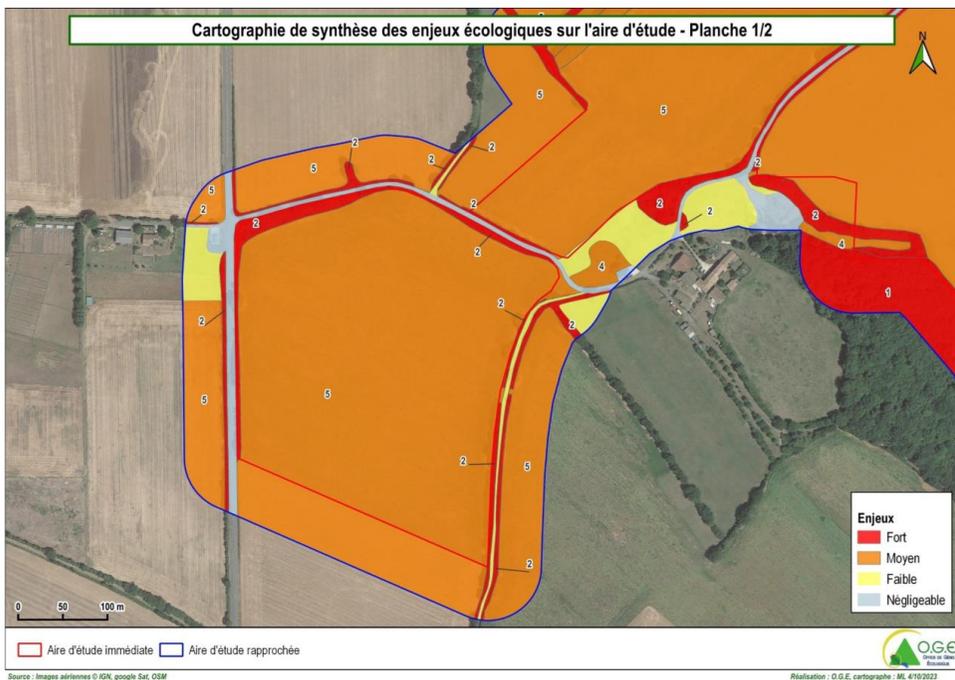
Enjeux environnementaux

Absence de zones humides



Enjeux environnementaux

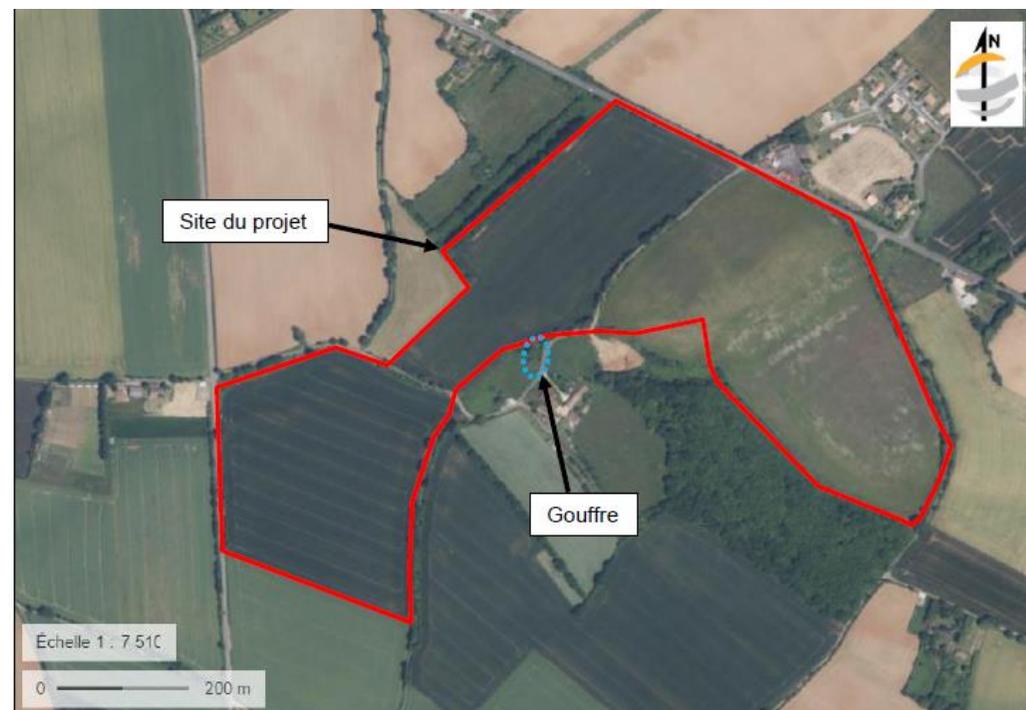
Evitement des zones à enjeux forts



Aspect hydrogéologique

Du projet de Fontivillié

- Situation du site dans le périmètre rapproché du captage en eau
- Présence d'un gouffre aux abords de la ZIP
- Rencontre avec le Syndicat des eaux des Deux-Sèvres en janvier 2024
- Réalisation de l'étude hydrogéologique de mai à juillet 2024 par Fondasol.



Aspect hydrogéologique

Du projet de Fontivillié

Les enjeux / objectifs : évaluer l'impact du projet agrivoltaïque sur la zone de captage d'eau afin de proposer des mesures adéquates pour limiter ces impacts.

La méthodologie du BE	Les principales conclusions et préconisations :
<ul style="list-style-type: none">- Traçage des eaux souterraines- Visite du site et prospection- Analyse des données générales et de l'étude hydraulique réalisée par le syndicat des eaux- Evaluation des impacts et proposition des mesures	<ul style="list-style-type: none">- Gestion des risques de déversement des fluides (stockage.);- Gestion des eaux de ruissellement;- Contrôle renforcé des ressources en eau potable- La conservation et/ou la mise en place d'une zone enherbée autour du gouffre limitant les constructions autour ;- Réalisation de bassin tampons avec décantation pour recueillir les eaux chargées issues du chantier ;- Maintien, dans la mesure du possible, d'un maximum de zones enherbées afin de limiter les migrations de matières en suspension vers le gouffre ;- La mise en place d'une géomembrane épaisse sous la couche de forme de la plateforme ;- Limiter au maximum les terrassements;- Mettre en place des fossés de collecte des eaux de ruissellement avec système de filtration et décanteur avant rejet dans le milieu naturel;- Entretien des espaces verts;- Etc.

Risque d'éblouissement

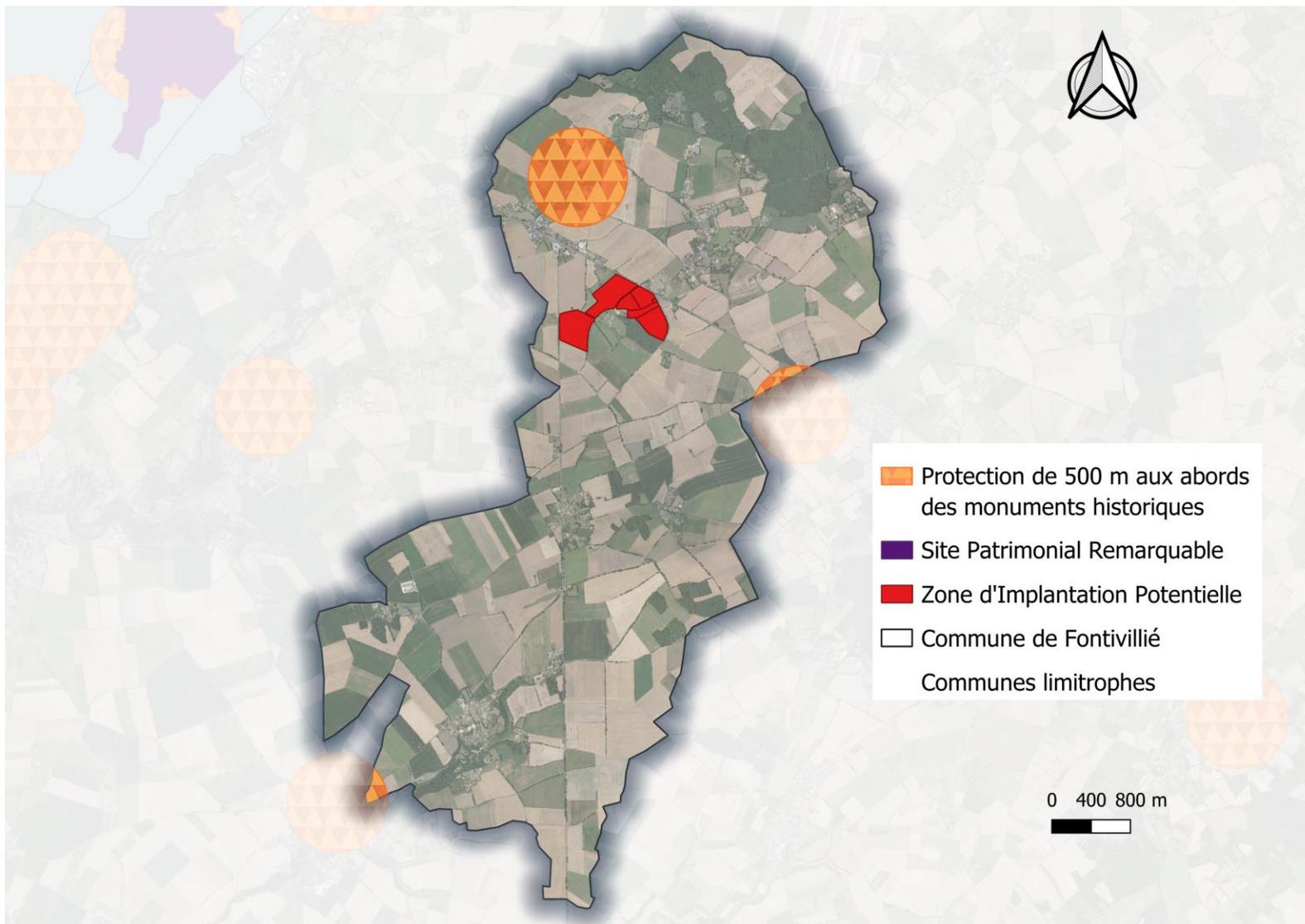
Depuis les axes routiers à proximité

Les enjeux / objectifs : évaluer l'impact lié au risque d'éblouissement par rapport aux routes départementales

La méthodologie du BE	Les principales conclusions et préconisations :
<ul style="list-style-type: none">- Visite du terrain et analyse du risque d'éblouissement par rapport à la hauteur et l'orientation des panneaux tout en prenant en compte uniquement les haies existantes	<ul style="list-style-type: none">- Pas de risque d'éblouissement depuis la D 948- Risque d'éblouissement faible depuis la D 737

Enjeux patrimoniaux

Site en dehors des périmètres de protection



Etude paysagère Du projet de Fontivillié



- Site d'étude
- Haie bocagère à créer
- Sentier de randonnée existant
- Balisage à créer
- Point de vue sur le projet à aménager
- Zone de recul

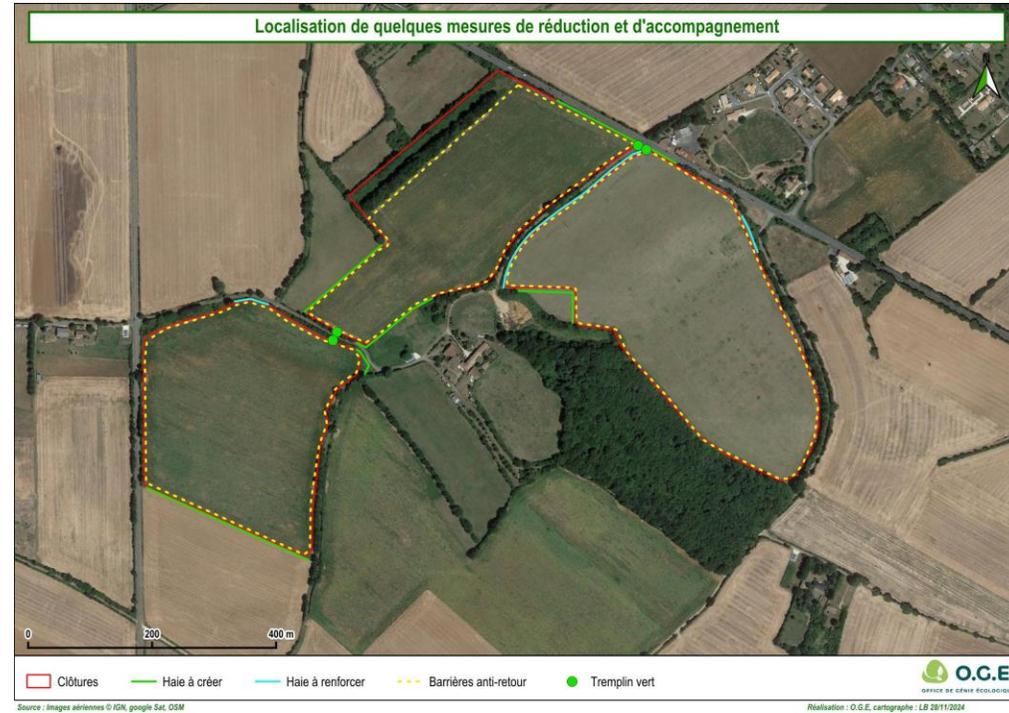
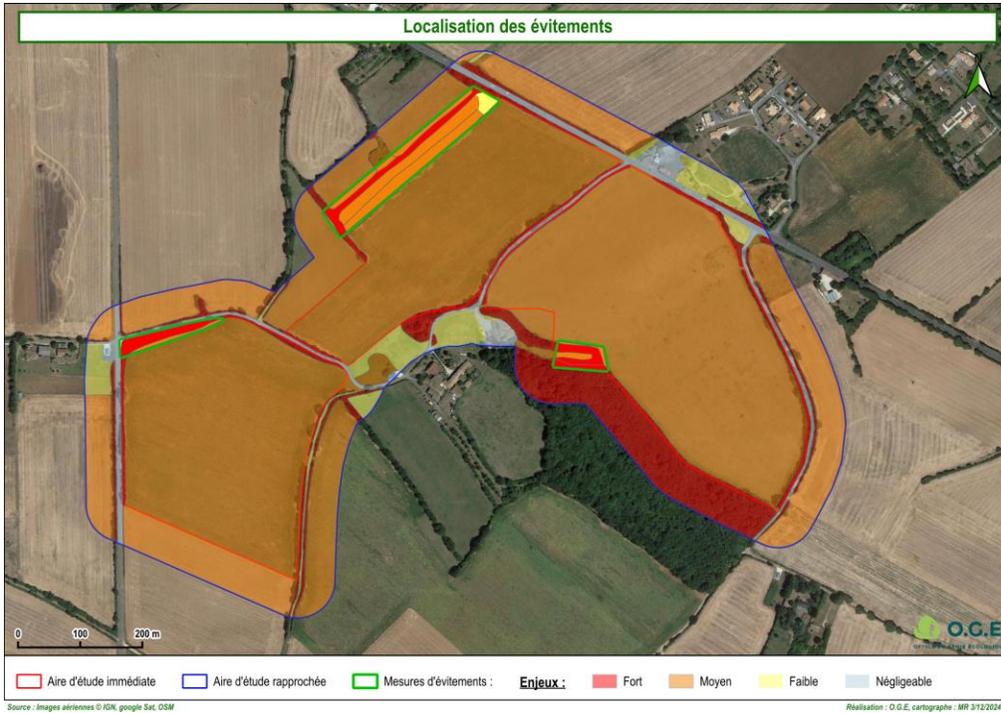
Volets naturel et physique

Mesures d'évitement et de réduction

Mesures d'évitement et de réduction	Mesures d'accompagnement
<ul style="list-style-type: none">- Préservation des lisières- Décapage de la végétation selon des modalités adaptées à la faune (phase travaux)- Limitation des risques de mortalité pour les chiroptères (phase travaux)- Mise en place de barrières anti-retour (phase travaux)- Limitation des emprises travaux (phase travaux)- Clôture perméable à la faune (phase travaux et d'exploitation)- Adaptation du processus et de la programmation des travaux (phase travaux)- Limitation des nuisances lumineuses	<ul style="list-style-type: none">- Création de haies bocagères de 1089 ml- Suivi par un écologue en phase chantier- Suivi des haies

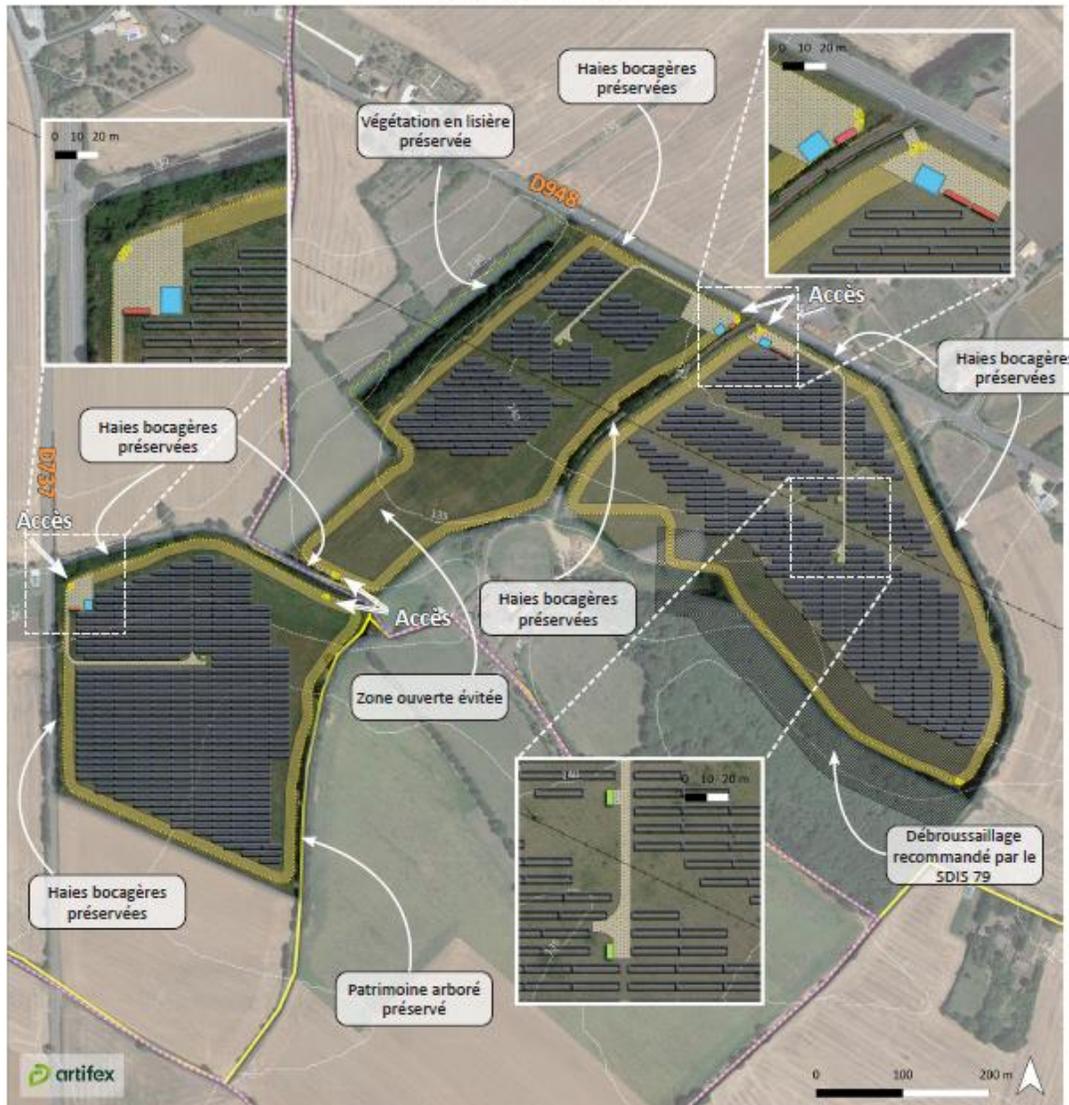
Volet naturel

Carte de synthèse des mesures



Volets paysager et humain

Synthèse des mesures



- ◆ Préservation et renforcement des haies existantes
- ◆ Création de haies
- ◆ Prise de recul par rapport aux habitations
- ◆ Evitement des zones aux abords du gouffre

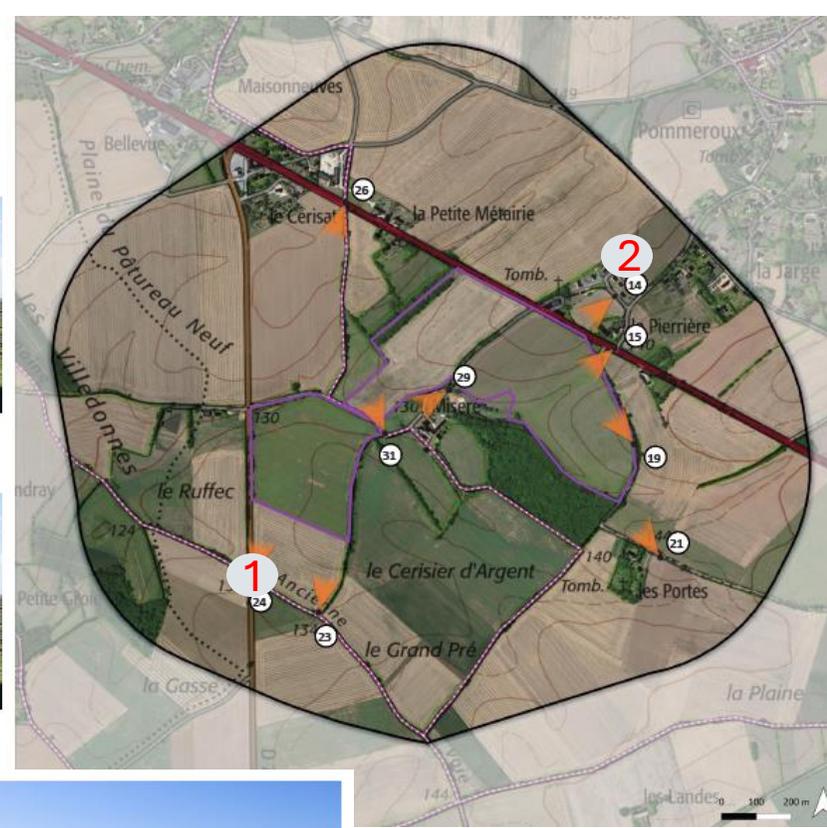
Insertions paysagères



Photomontage n°1 - Vue depuis la Route de Chef Boutonne (Sans mesures paysagères)



Photomontage n°1 - Vue depuis la Route de Chef Boutonne (Avec mesures paysagères)



Photomontage n°2 - Vue depuis la Voie communale n°18 de Pommeroux à la RD n°37 (Sans mesures paysagères)



Photomontage n°2 - Vue depuis la Voie communale n°18 de Pommeroux à la RD n°37 (Avec mesures paysagères)

Insertions paysagères



Photomontage n°3- Vue depuis la Voie communale n°18 (Sans mesures paysagères)



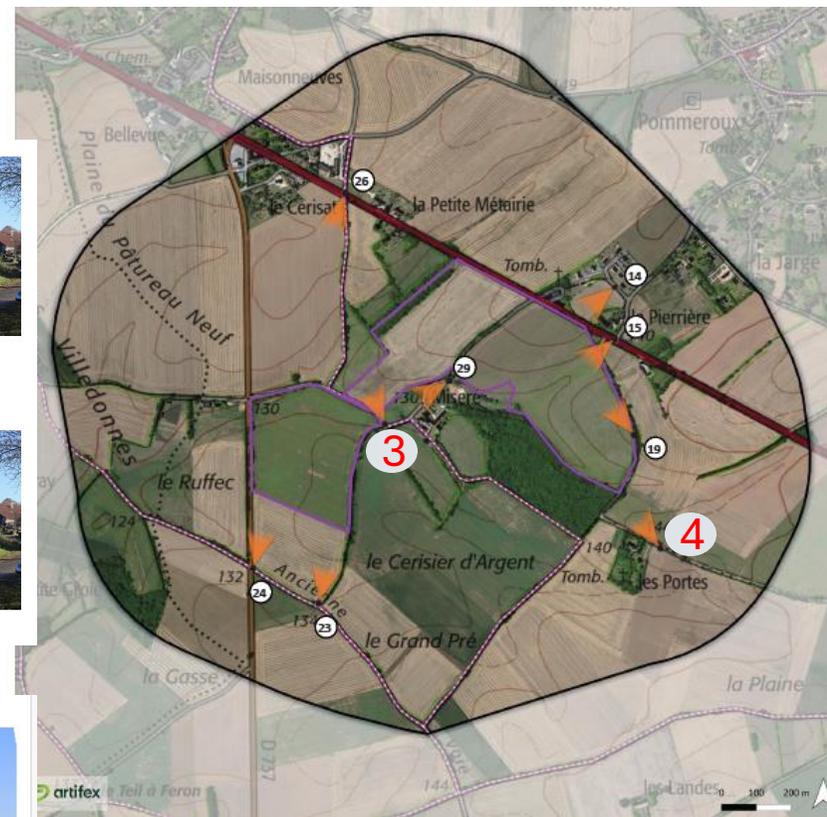
Photomontage n°3- Vue depuis la Voie communale n°18 (Avec mesures paysagères)



Photomontage n°4- Vue depuis le Chemin des Talles (Sans mesures paysagères)



Photomontage n°4- Vue depuis le Chemin des Talles (Avec mesures paysagères)



Les retombées socio-économiques locales pour un projet de 15 MWc



Retombées fiscales du projet : **50 300 €/an***



Taxes d'aménagement : **37 441 €**, dont **21 768 € pour la commune**,



Coût prévisionnel du projet : **11 M€**

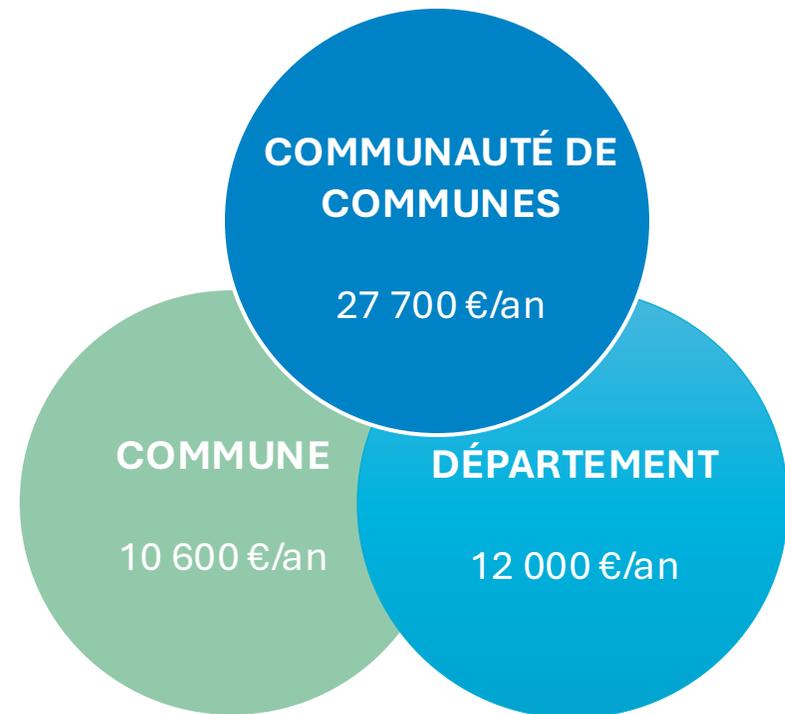


Nombre d'emplois mobilisés à l'échelle départementale : **environ 36 ETP en phase chantier et 2 emplois en phase exploitation et maintenance**

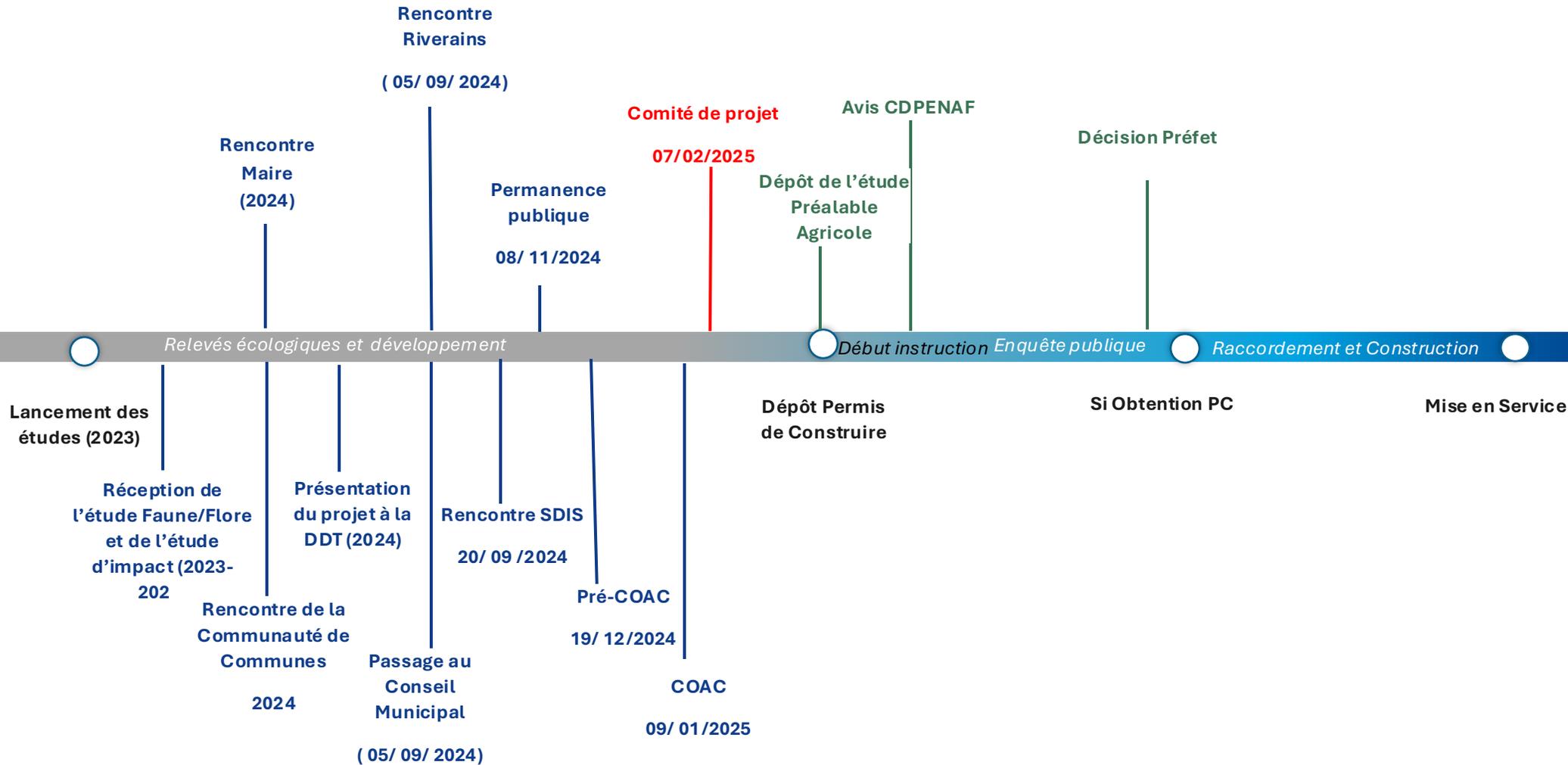


Equivalent en termes de consommation : **environ 8 750 personnes (hors chauffage)**

Répartition des taxes IFR, CET et taxe foncière aux collectivités locales pour une puissance installée de 15 MWc*



Calendrier de la concertation



Zoom sur les modalités et outils de la concertation

ORGANISÉE PAR PHOTOSOL

Permanence publique d'information et d'échanges relative au projet agrivoltaïque de Fontivillié



VENDREDI
8 NOVEMBRE
2024
à partir de 17h

Nous contacter :



concertation-projet-
fontivillie@photosol.fr

La permanence se tiendra :

📍 A la mairie de Fontivillié
1 rue du Maréchal Ferrant,
79500 Fontivillié

 PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Novembre 2024

Énergie & Territoire

Projet d'installation agrivoltaïque de Fontivillié



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Le développement du projet sur des terres agricoles allie la production agricole et énergétique. La production agricole reste la principale activité sur le site.

L'agrivoltisme vient apporter des solutions aux exploitations agricoles par rapport aux effets liés au changement climatique, amélioration du potentiel agronomique et le bien-être animal.

« Chez Photosol, nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et les riverains permet de construire un vrai dialogue autour du projet, de manière complète et partagée. Cela nous permettra de l'adapter au plus près des sensibilités et intérêts de chacun. »

Mithiyani Anahou, Cheffe de projet

LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

18 GWh de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de 8 350 personnes hors chauffage. Environ un quart de la population de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Environ 9 000 tonnes de CO₂ évitées par an

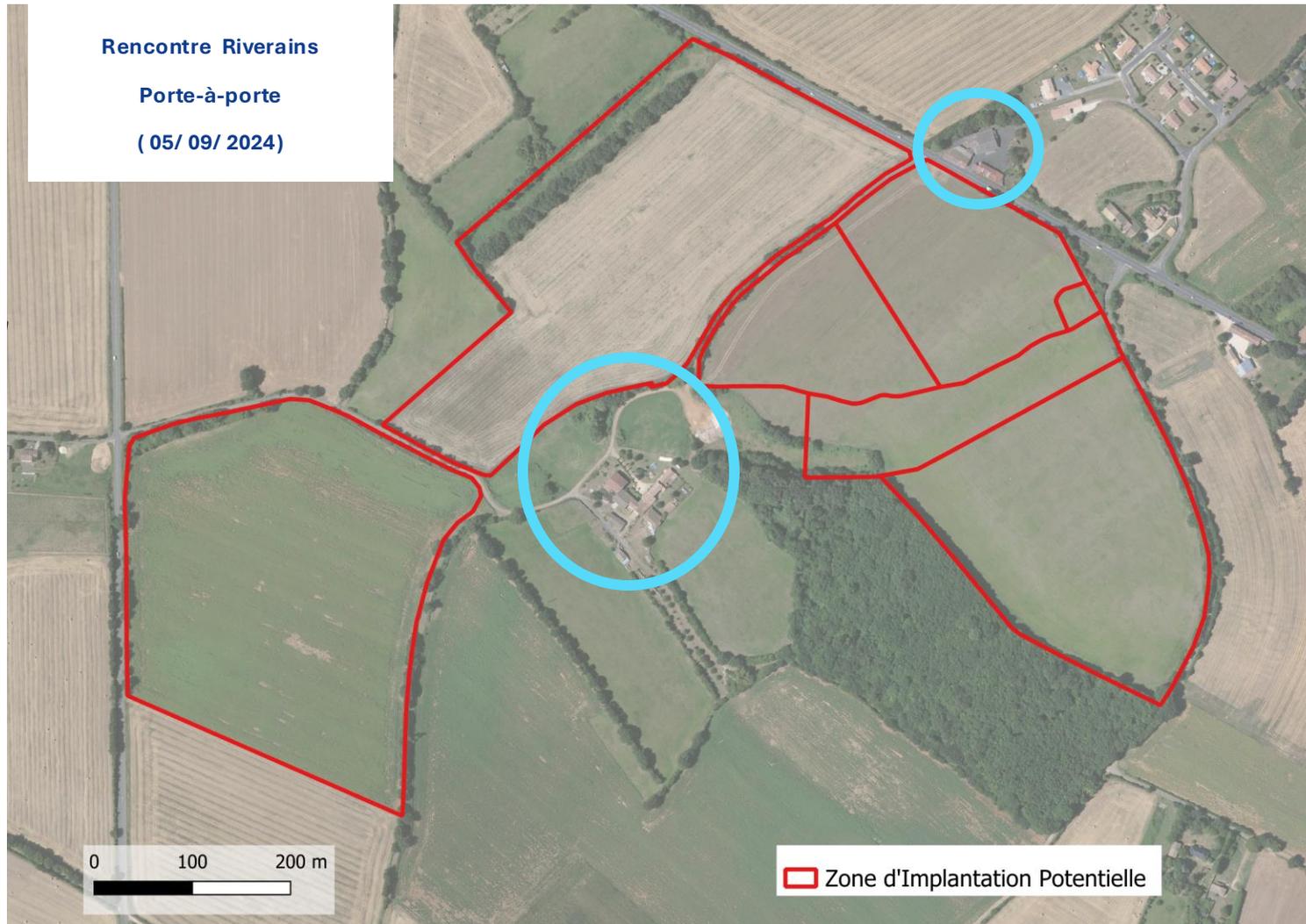
15 MWc de puissance installée

33 ha de surface sécurisée par une clôture dont 6,5 ha de surface de panneaux

 PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable



Zoom sur les modalités et outils de la concertation



En synthèse



Un **évitement des zones environnementales sensibles** et une **proposition d'intégration paysagère complémentaire**.



Des **retombées économiques pour la commune de Fontivillié, la Communauté de Communes et le département** sur toute la durée de vie du projet.



15 MWc injectés sur le réseau, l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 8750 personnes (hors chauffage)**.



Un projet agrivoltaïque tirant parti de **nos années d'expérience, de notre perspective et de notre expertise approfondie** pour améliorer nos activités.



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique, tout en garantissant la réversibilité des terres agricoles**.

Et la suite ?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

Merci pour votre attention

Vos interlocuteurs privilégiés

Cheffe de projets développement
Mitiyani ANAHOU
06 75 21 72 94
mitiyani.anahou@photosol.fr

Chef de projets agricoles
Quentin BOULARD
07 89 31 81 84
quentin.boulard@photosol.fr

Responsable Actions Territoriales
concertation
Bénédicte DULUC
benedicte.duluc@photosol.fr

